



Ecolave prend des mesures exceptionnelles de soutien aux franchisés

Face à la crise sanitaire actuelle, la direction du réseau de lavage écologique et de préparation esthétique automobile annonce des mesures de soutien exceptionnelles afin de permettre aux agences ECOLAVE de surmonter cette période très difficile : elles comportent l'annulation des redevances durant le confinement, la prise en charge du fond de communication et une aide aux agences en difficulté.

#Restezchezvous

Comme l'explique Jérémy Richard, fondateur de l'enseigne : « *La santé de nos franchisés, de nos collaborateurs et de nos clients reste évidemment une priorité absolue. Nous nous devons de respecter scrupuleusement les consignes gouvernementales : j'ai donc conseillé à l'ensemble du réseau d'arrêter toutes activités sur site jusqu'à la fin du confinement, notre activité de lavage de véhicules n'étant pas strictement indispensable à la nation.*

C'est pourquoi j'ai décidé, en accord avec l'équipe du siège, de soutenir économiquement l'ensemble du réseau ECOLAVE et de mettre en place très rapidement une ANNULATION totale de la redevance d'exploitation et de publicité, ce jusqu'à la fin du confinement et cela à partir du 5 avril.

En cette période difficile, je considère que la solidarité doit dicter nos actions. »

Préparer l' « après »

Alors que toutes les entreprises et en particulier les TPE se retrouvent dans une situation d'urgence inédite, il est malgré tout important de se préparer dès à présent à la transition qui aura sans doute lieu entre la fin du confinement obligatoire et le retour à la normale. La force d'un réseau est de garder le lien au maximum, de pouvoir partager les informations et d'anticiper la sortie de crise.



Le défi est immense mais l'esprit de communauté et d'engagement au sein du réseau de franchise ECOLAVE reste intact. Franchiseur et franchisés sont plus que jamais mobilisés pour réussir à traverser cette crise et pouvoir reprendre leurs activités auprès des clients loueurs, concessionnaires, gestionnaires de flottes, automobile et particuliers, dès que la situation le permettra.

Ecolave, la solution pratique et écologique

Ecolave utilise un procédé de nettoyage non polluant et sans rejet, les produits étant biodégradables à 95%, sans aérosol ni produit toxique et les lingettes en microfibres sont réutilisables. La méthode est totalement écologique et économe, nécessitant moins d'1 L d'eau, à l'inverse d'un nettoyage traditionnel qui peut utiliser jusqu'à 300L. Les prestations proposées par Ecolave vont au-delà du lavage des véhicules, offrant également de nombreux autres services afin de répondre à l'ensemble des besoins des professionnels et des particuliers : rénovation des optiques de phares, polissage et lustrage, réparation des tissus dont les brûlures de cigarettes, rénovation des jantes, entretien et teinture des cuirs, etc.

Un service particulièrement sollicité par les professionnels

Équipé d'un véhicule d'intervention, le professionnel Ecolave se déplace à domicile ou sur le lieu de travail dans la mesure du possible, pour effectuer le lavage et l'entretien de tous types de véhicules : voitures, deux-roues, utilitaires, camping-cars, autocars, etc.

Les professionnels apprécient les prestations réalisées par Ecolave, notamment les revendeurs de VO qui ne disposent pas d'aire de préparation des véhicules, mais aussi les loueurs, les gestionnaires de flotte automobiles, les PME...

À propos d'Ecolave

L'enseigne Ecolave, créée en 2008 par Jérémie RICHARD dans la région nantaise, est spécialisée dans la préparation esthétique automobile, sur site pour les professionnels et à domicile pour les particuliers. Ecolave propose une large palette de prestations telles que le lavage sans eau à la main, la rénovation des optiques de phares, le lustrage et le polissage des carrosseries, la rénovation des tissus, la pose de film solaire, la rénovation des jantes, l'entretien et la teinture des cuirs... En 2016, Ecolave a lancé sa propre gamme de produits de soins pour tous les types de véhicules, à destination des particuliers, en vente chez les franchisés et leurs partenaires.

L'enseigne qui se développe en franchise depuis 2009, compte aujourd'hui presque soixante implantations en France et des master-franchises en Suisse et au Maroc. À terme, le réseau envisage d'atteindre une centaine d'agences, réparties sur l'ensemble de l'hexagone.

Pour la deuxième année, le magazine « Capital » vient de récompenser Ecolave dans le palmarès « Meilleure Enseigne de l'année 2020 » de sa catégorie, pour l'excellence des services proposés et la qualité du travail des professionnels Ecolave qui œuvrent quotidiennement sur le terrain.